



LA CHAUX/DE/FONDS

METROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport de la Commission financière

Budget 2014

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :

Mme Katia Babey
M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
Mme Celia Clerc
M. Yannick Rappan

Pour le POP :

Mme Sarah Blum
Mme Lucie Marchon
M. Daniel Ziegler

Pour le PLR :

Mme Sylvia Morel
M. Daniel Surdez
M. Christophe Ummel

Pour l'UDC :

M. Hugues Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
Mme Clarence Chollet

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière a siégé à quatre reprises, les 24 septembre, 15 et 30 octobre, ainsi que le 14 novembre 2013.

Le Conseil communal *in corpore* (sous réserve d'une absence annoncée de M. Jean-Charles Legrix, les 24 septembre et 14 novembre 2013 et de Mme Nathalie Schallenberger, les 30 octobre et 14 novembre 2013) a participé aux séances de ladite Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service financier, présent à chaque séance, à l'exception de celle du 15 octobre 2013, à laquelle il était dûment excusé.

Trois commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2014, à savoir Mme Clarence Chollet et MM. Daniel Surdez et Yannick Rappan, en remplacement respectivement de M. Philippe Kitsos, Mme Valérie Camarda et de M. Laurent Duding.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son bureau, défini comme suit :

Président :	M. Daniel Ziegler (POP)
Vice-président :	M. Christophe Ummel (PLR)
Rapporteur :	M. Pascal Bühler (PS)

Les sous-commissions financières se sont réunies entre le 24 et le 30 septembre 2013.

Présentation générale du budget 2014

Liminairement, il convient de relever que la planification et l'établissement du budget sont ardues en raison notamment de la difficulté d'obtenir du Canton, dans les délais impartis, des informations fiables en matière de report de charges et d'estimations fiscales. Le Conseil communal est dès lors contraint de travailler sur un certain nombre d'hypothèses financières et d'incertitudes, ce d'autant plus que lors de l'établissement du budget communal, celui du Canton n'est pas encore connu et encore moins validé par le Grand Conseil!

Néanmoins, il s'avère que le risque de report de charges cantonales au détriment des communes semble cette année être écarté.

Durant la préparation du budget, ce dernier a fluctué de CHF 1'479'640.— à celui indiqué ci-dessous, en fonction des chiffres prévisionnels annoncés et/ou retenus.

Finalement, le Conseil communal peut ainsi présenter, sur la base des renseignements obtenus du Canton et des écritures comptables complémentaires des services communaux, un résultat positif escompté de **CHF 937'510.—**.

Il est à relever que les comptes 2012 ont présenté une recette de CHF 1'588'642.80 et que le budget 2013 affichait également un résultat positif de CHF 940.—.

Le résultat positif budgété doit néanmoins être considéré avec une certaine prudence en raison notamment des augmentations importantes des amortissements, des investissements et des hausses d'intérêts.

Si les charges subissent une augmentation importante d'environ 10 millions, elles sont toutefois compensées par une augmentation des produits, pour environ la même somme. De plus, en raison de l'absence d'inflation sur les salaires, ces derniers ne seront pas indexés.

En ce qui concerne la Caisse de pensions Prévoyance.ne, le Conseil communal a déjà payé des montants de recapitalisation pour les années 2010 à 2013. Toutefois, il devra emprunter CHF 20 millions pour procéder à sa part de l'assainissement de Prévoyance.ne.

Examen de détail

A la lecture des budgets des différents centres, on relève en particulier les éléments choisis suivants.

121 – Chancellerie

Pour les actions de communication, un montant de CHF 80'000.— supplémentaire est exceptionnellement prévu pour la mise en place du nouveau logo.

123 – Service informatique communal

Le mandat avec le SIEN est en cours de renégociation. Une augmentation des prestations fournies d'environ CHF 500'000.— est budgétisée, compte tenu notamment du grand nombre de programmes informatiques spécifiques.

200 – Service des bâtiments

Il est noté avec satisfaction que les recettes budgétisées relatives à ce centre sont "pour la première fois depuis longtemps" supérieures aux dépenses prévues.

300 – Action sociale

Il est également relevé par un-e commissaire que les dépenses budgétées en 2014 pour ce centre sont en augmentation d'environ 13% par rapport au budget établi en 2013, alors qu'ont été créés en ville plus de 1000 emplois cette année et que la conjoncture économique est bonne.

Tout en précisant qu'une partie du chômage et de l'assurance invalidité se reportent sur l'aide sociale, le Conseil communal, à l'instar du Conseil d'Etat, est également préoccupé par cette problématique et cherche des solutions par les voies de la réinsertion et de la formation des personnes, à l'exemple des nouvelles structures mises en place à la rue de la Paix 152.

301 – SCAS / Office d'aide sociale

Une augmentation importante en personnel, calculée sur la base des données cantonales, est budgétisée aux fins de répondre aux besoins.

550 – Service de la jeunesse

L'entité du service de la jeunesse, avec un budget de CHF 9,5 millions, a été splittée, pour des raisons de transparence comptable, en trois centres, à savoir le service de la jeunesse (550), l'accueil parascolaire (551) et l'accueil préscolaire (552).

600 – Finances

La mise en place du système comptable MCH2 va engendrer une augmentation de 1.8 EPT.

Quant à la péréquation, les chiffres sont fournis par le Canton. Il faut rester très attentif aux prochaines modifications des clefs de répartition qui pourraient engendrer des baisses sur les comptes de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

En ce qui concerne les impôts des personnes physiques, le Conseil d'Etat projette, avec effet au 1^{er} janvier 2014, de modifier la structure de la répartition fiscale entre Canton et Communes qui est actuellement de 130/70 en passant de 120/80. De sorte que ces impôts seront augmentés de 10 points en faveur des Communes, ce qui représente pour la Ville une augmentation de l'ordre de CHF 10 millions.

Il en va de même pour la répartition fiscale des personnes morales qui passerait ainsi de 100/100 à 120/80 et aura conséquemment une influence négative d'environ CHF 5 millions. Des pourparlers sont encore en cours à ce sujet.

Pour l'imposition des frontaliers, le Canton entend passer également à 120/80, alors qu'actuellement la clef de répartition est de 50/150. La Commune perdrait ainsi 70 points dans cette opération, soit une diminution à budgéter d'environ CHF 6 millions dans les comptes de la Ville. Des discussions sont toutefois encore en cours.

A ce stade, il est nécessaire de préciser que les montants budgétisés en 2014 sont basés sur les comptes 2012 ajustés à la clef de répartition cantonale 120/80. Cette manière de procéder est partagée par la Commission financière.

Sous le poste Amortissements et en réponse à un-e commissaire qui s'étonne du montant élevé budgété en 2013 et en 2014 au vu du chiffre indiqué dans les comptes 2012, il lui est expliqué en substance que ce compte – qui n'est pas réparti dans les services – est un correctif de l'ensemble des amortissements budgétaires concernant les crédits 2013 qui n'ont pas été dépensés sur l'année.

860 – Service du domaine public

Le contrat de prestations avec la Police n'est toujours pas signé.

Discussions par dicastère – rapports des sous-commissions

Dicastère des Finances, Sécurité et Ressources humaines (M. Pierre-André Monnard)

A la suite de l'inauguration de la statue Louis-Chevrolet au parc de l'Ouest, le 3 octobre dernier, et à l'exemple du rapport d'information du Conseil communal du 15 mai 2013 sur le bilan Le Corbusier, la Commission financière et le Conseil communal s'interrogent sur l'élaboration d'un "miroir de presse" pour les grands événements en ville de La Chaux-de-Fonds. Dans l'intervalle, il est convenu que le rapport de gestion fera désormais mention des manifestations importantes tenues pendant l'année.

Un-e commissaire s'étonne que l'impôt sur les frontaliers passerait de 80 à 120, alors qu'aucune décision n'a pas encore été prise par l'Etat. Le Conseil communal indique que la balance d'impôt entre les personnes morales et les personnes physiques a été établie sur la base de 2012 et que l'imposition des frontaliers n'est pas incluse. Sur ce dernier point, le rapporteur se permet d'actualiser le rapport de la Commission financière en mentionnant que le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de ne pas modifier la répartition des rentrées fiscales sur les frontaliers jusqu'en 2016.

A la question de savoir si l'engagement de quatre personnes au SISMN est pertinent à la veille de la votation du 24 novembre sur le 144, le Conseil communal répond qu'actuellement le SISMN compte douze hommes affectés au SIS plus un autre à la centrale téléphonique et qu'il est indispensable que treize personnes soient disponibles sur le terrain. De plus, ce personnel supplémentaire est nécessaire aux fins de garantir à terme (2018) d'être "IAS compatible". Au surplus, il s'agit de stagiaires.

Le Conseil communal confirme que les frais d'engagement d'un mécanicien à l'interne du SISMN, à 30%, permettent de réduire sensiblement les frais d'entretien des véhicules.

Il est relevé et salué l'aide que la Commune peut apporter à ses employé-e-s lors d'un passage de situation de vie ayant des incidences financières difficiles.

La Commission s'inquiète sur le phénomène de l'augmentation de conflits au sein du personnel et des mesures qu'entend prendre le Conseil communal pour y remédier. Une analyse est en cours et la Commission entend en être informée.

Dicastère de l'Instruction publique, Santé, Affaires sociales et Relations extérieures (Mme Nathalie Schallenberger)

Un-e commissaire est surpris-e d'apprendre le manque d'entretien qui frappe les trois immeubles du Châtelot et de la nécessité de les rénover. A ce sujet, la Commission financière partage la réflexion émise par la sous-commission selon laquelle lesdits bâtiments sont clairement d'utilité publique et relèvent ainsi du patrimoine administratif plutôt que financier. Ce point sera repris ultérieurement par le Conseil communal lors de la mise en place du système comptable MCH2.

Un-e commissaire s'étonne que la pilule du lendemain soit distribuée gratuitement. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une démarche effectuée dans le cadre du planning familial et d'un contrôle gynécologique, conformément à un protocole mis en place, et d'entente avec les pharmaciens de la place. Aucun abus n'a été relevé.

Dicastère de l'Economie et Urbanisme (M. Théo Huguenin-Elie)

La grêle ayant causé des dégâts importants aux vignes d'Auvernier, propriété de la ville, il est proposé d'amender le budget en tenant compte de cet élément.

La Commission est d'avis qu'il lui serait utile d'obtenir le détail des charges et produits de la vigne communale.

Dicastère des Affaires culturelles, Sports et Jeunesse (M. Jean-Pierre Veya)

Une question est posée quant à l'augmentation de la subvention octroyée aux fanfares, orchestres et chorales à laquelle il est répondu que le seul poste des fanfares représente environ un montant de CHF 30'000.— et que la subvention y relative a été allouée à raison d'un forfait de CHF 3'000.— par fanfare auquel il est ajouté un montant de CHF 100.— par musicien. L'augmentation globale de CHF 25'000.— de cette subvention globale "est due à la grande vivacité au niveau des chœurs amateurs et professionnels".

Au sujet des inventaires des biens des musées, le Conseil communal informe la Commission qu'à l'exception faite du MIH qui possède un inventaire quasiment complet, ni le MBA, ni le MH, ni le MHNC, n'ont un inventaire complet de leurs collections. Les Musées ont été dotés avec l'appui du SIEN d'un outil qui est exploité par les trois Musées du parc.

Dicastère des Infrastructures et de l'Energie (M. Pierre-André Monnard)

Il est à relever l'augmentation du poste "Indemnités de l'Etat pour les routes" (centre 710, compte 4511000) qui a une incidence financière importante et qui est due à la tarification en vigueur.

Sous "Cimetière et centre funéraire" (centre 740), un-e commissaire évoque la concurrence entre centres funéraires, en particulier celui de Neuchâtel qui ne pouvait plus s'équiper. A ce stade, il s'agit d'une mise en conformité.

Dans le cadre des discussions menées ci-dessus, un-e commissaire s'est demandé-e s'il ne serait pas judicieux de mettre en place une politique globale de gestion de la masse salariale de la Commune qui, s'effectue actuellement, par dicastère par le truchement des conseillers communaux. Une réflexion est menée par le Conseil communal.

Budget des investissements 2014

En raison de grands travaux en cours, tels qu'en particulier les infrastructures de la place de la Gare, l'objectif global des investissements représente un montant important total net de **CHF 48'339'295.—**, dont un quart environ sera constitué de nouveaux crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2014.

En ce qui concerne les investissements financiers et immeubles locatifs, le Conseil communal a décidé de maintenir un montant important pour l'entretien des immeubles quand bien même le nombre de ceux-ci sont en diminution. Les chiffres annoncés devraient être maintenus durant encore trois ou quatre ans environ, afin de récupérer le retard accumulé dans les travaux d'entretien.

Quant aux nouveaux crédits spéciaux à solliciter pour 2014, ils sont largement contenus, puisque inférieurs d'environ CHF 2 millions par rapport au budget 2013.

Un-e commissaire constate qu'après avoir retranché du total des investissements 2014 le montant d'environ CHF 19,5 millions représentant les crédits déjà accordés en 2013, il reste néanmoins un solde d'investissement important d'environ 29 millions. Il/elle s'inquiète de l'augmentation des intérêts passifs et réitère sa demande de pouvoir obtenir un planning "des montants des intérêts passifs et des amortissements sur les investissements de manière à réaliser l'implication de ce qui est engagé actuellement".

L'attention de la Commission financière est également attirée sur le fait que nombre d'employeurs commencent à solliciter des cautionnements de faible importance pour certains, de la part de la Commune, en lien avec la recapitalisation de Prévoyance.ne. Bien que ceux-ci n'aient pas un impact direct sur le bilan en lui-même, mais seulement sur le "pied du bilan", il convient de s'en préoccuper. Un rapport commun des trois Villes de Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds pourrait être présenté aux Conseils généraux à ce sujet.

Lors du passage en revue des différents postes du budget des investissements, différentes questions ont été posées dont voici quelques brèves réponses choisies.

- **Crédits accordés par le Conseil général ou encore à solliciter sur le budget 2013**

150 – Transport

Le projet de la gare de la Fiaz est en lien avec le budget de l'Etat puisque celui-ci se réalisera avec un financement du fonds d'agglomération de CHF 560'000.—.

700 – Infrastructures

Le montant à budgétiser pour 2014 pour le réaménagement de la place de la Gare est de CHF 9,4 millions, dont à déduire CHF 3,5 millions de provisions constituées.

- **Crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2014**

700 – SUE

Le montant de CHF 2,3 millions consacré sous "Passerelle Gare-Commerce" prévue dans le quartier du Corbusier, comprend d'une part le crédit d'étude et, d'autre part, des travaux préparatoires à réaliser.

- **Crédits spéciaux**

123 – Service informatique communal

Le montant de CHF 340'000.— est prévu pour le remplacement des postes informatiques, soit 550 postes équipés au total dans l'administration communale.

213 – Gérance bâtiments d'utilité publique

Avant de procéder à la rénovation de la Maison du Peuple dans quelques années, des travaux urgents sont à prendre sur le bâtiment, tels que la rénovation du toit, la mise aux normes des voies de fuite et de la détection incendie.

Tant qu'un projet d'envergure ne sera pas envisagé, les Abattoirs ne seront pas rénovés. Il est toutefois nécessaire de procéder à un "nettoyage" du site de manière à pouvoir le destiner à toutes sortes de manifestations.

860 – SDP

Un marché couvert à la place de Carmagnole n'est pas envisagé.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe du Parti Socialiste

Le groupe socialiste relève l'effort du Conseil communal qui présente un budget bénéficiaire, tout en préservant les missions essentielles que doit mener notre collectivité et en maintenant l'accès aux prestations.

Le plan d'investissement, qui est volontairement ambitieux mais non téméraire, permet d'envisager une politique de développement renforçant l'attractivité de notre Ville. Nous prenons comme exemple la nouvelle place de la gare et le quartier Le Corbusier qui favoriseront le rayonnement des Montagnes neuchâteloises et plus particulièrement de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

A cet égard, il est encore à relever les efforts de rattrapage d'entretien consentis tant au niveau du parc immobilier de la Ville que des infrastructures sportives et culturelles, ce qui contribue à la qualité de vie de la population chaux-de-fonnière.

Toutefois, compte tenu de la haute conjoncture économique que nous traversons, l'augmentation importante du poste de l'aide sociale nous préoccupe. Comme déjà relevé à répétitions, le groupe socialiste est d'avis qu'une large réflexion portant notamment sur les mesures d'intégration, la sortie de l'action sociale, l'accès au marché du travail, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises doit impérativement être menée et se concrétiser dans les faits.

La création de nouveaux postes au sein de l'administration de la Ville est en outre à saluer, ce d'autant que les différents services continuent à subir d'importantes charges de travail et sont pour certains toujours en sous-dotations d'effectifs.

Nous saluons finalement l'augmentation de certaines subventions culturelles, ce qui rend d'une certaine manière justice à l'excellent travail fait dans la continuité par les acteurs culturels et contribue au demeurant à favoriser l'économie de notre région ainsi que son rayonnement.

Le groupe socialiste soutiendra donc le budget 2014 tel que discuté et adopté en commission financière.

Position du groupe du Parti Ouvrier Populaire

Le groupe POP se réjouit du résultat positif du budget 2014 proposé par le Conseil communal et le soutiendra.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ce dernier compte tenu du calendrier imposé par l'Etat. Nous espérons vivement que le nécessaire sera dans l'avenir entrepris afin que le Conseil communal et les Services puissent accomplir cette tâche difficile dans des conditions plus sereines et acceptables.

Si nous sommes satisfaits de ce bon résultat qui résulte en majeure partie d'une hausse des recettes fiscales, nous nous inquiétons toutefois de l'augmentation des charges sociales. Ce phénomène qui s'accroît chaque année révèle les écarts sociaux grandissants au sein de notre ville. Nous n'accepterons pas que la baisse des prestations sociales soit le seul remède proposé pour pallier à ce réel problème de société et attendons que d'autres solutions plus satisfaisantes puissent être trouvées et

appliquées. Nous invitons d'ailleurs le Conseil communal à faire tout ce qui est en son pouvoir pour contrebalancer au mieux les impacts découlant de décisions prises au niveau cantonal.

Nous saluons également la posture du Conseil communal dans sa volonté de ne pas accumuler les risques et de stabiliser le budget en travaillant déjà sur les grands postes de dépenses avant de se concentrer sur les sommes plus modestes.

Enfin, nous constatons avec satisfaction qu'il n'y aura, cette année encore, pas de reports sur les salaires des fonctionnaires à cause de la déflation.

Position du groupe du Parti Libéral Radical

Le budget 2014 va entrer dans l'histoire de la Ville. Enfin, sans négociations avec le Conseil communal, nous sommes en possession d'un budget qui présente un bénéfice. Certes, il n'est pas très élevé, mais la tendance est bonne. Le PLR est donc très satisfait et remercie le Conseil communal d'avoir osé annoncer un bénéfice dans son budget.

Nous espérons que ces chiffres positifs ne vont pas inciter certains conseillers généraux à proposer des dépenses supplémentaires.

Si nous avons pu accepter rapidement le budget de fonctionnement, il en va autrement du budget des crédits spéciaux et des investissements. Nous devons les étudier en sous-commissions. Cela n'a pas été possible car les chiffres n'étaient pas définitifs.

Si nous pouvons nous accommoder de cette situation pour les crédits d'investissements, car le Conseil communal nous fournira un rapport, il en va tout autrement des crédits spéciaux. Le Conseil communal nous demande un chèque de neuf millions de francs sans que nous ayons pu parler de chaque objet. Cette manière de faire n'est pas admissible.

Le PLR demande au Conseil communal qu'il soit possible de discuter de chaque crédit spécial en sous-commission pour que nous puissions, ensuite, en Commission les accepter. Nous savons bien que le Conseil communal a manqué de temps mais il nous paraît important qu'il accepte cette manière de faire pour les années à venir.

En conclusion, nous avons constaté qu'il est très simple de se mettre d'accord avec des chiffres positifs, alors poursuivons ainsi pour de nombreuses années.

Position du groupe de l'Union Démocratique du Centre

Il est réjouissant de constater que le budget 2014 perdure la situation initiée l'année précédente avec un budget de fonctionnement au moins à l'équilibre et le groupe UDC salue cette neuve volonté du Conseil communal, en espérant qu'elle ne s'étiolle pas avec le temps.

Toutefois, il se doit aussi de faire remarquer une explosion des charges de plus de 14 millions de francs en une année, dont l'augmentation est compensée par des recettes pour le moins volatiles, à savoir près de 5 millions d'impôts, 4 millions aux subventions acquises et 3 millions de prélèvements aux financements spéciaux.

Les charges, par contre, sont appelées à se retrouver aux prochains exercices, étant liées à la masse salariale, au social, et directement aussi pour une grande part, à l'amortissement et aux intérêts de la dette induite par des montants d'investissements colossaux et dont on se demande sincèrement jusqu'à quand on pourra encore se les payer !

D'autre part, le groupe UDC s'interroge sur la timidité des orientations générales de ce budget, et peine à en dégager les priorités politiques. Malgré ces remarques, le groupe UDC acceptera le budget.

Position du groupe des Verts

Le budget 2014 après avoir débuté difficilement et avec passablement d'incertitudes, a bien fini dans les chiffres noirs et pas dans les cordes. Nous remercions le Conseil communal de mener aussi bien cet ardu exercice de projection financière.

Année après année et les chiffres de l'Action sociale sont là pour le prouver, notre société voit augmenter le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale, voit augmenter l'écart entre les nantis et les laissés-pour-compte, entre ceux qui ont la chance d'avoir un emploi et ceux qui en sont privés, entre les très grosses fortunes, celles qui ne font que passer en jet privé au-dessus de notre cité et les gens pour qui chaque franc compte. Cet insidieux scandale n'a pas encore créé d'explosions sociales et cela nous le devons aussi à la politique sociale de nos Autorités. Cette évolution néfaste ne manque pas de nous inquiéter.

Quand on vit dans la précarité, il est difficile d'avoir la tête à l'écologie, de penser au développement durable, de se soucier de la préservation de notre environnement, c'est pourquoi la politique des Verts associe environnement, économie et politique sociale. Nous ne pouvons pas en négliger un au détriment des deux autres.

Comme vous l'aurez compris, Les Verts accepteront le budget 2014.

Position de la Commission financière

La Commission financière s'est déclarée satisfaite du résultat positif budgété et l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Elle a également adopté à l'unanimité les rapports des sous-commissions, ainsi que celui de sa Commission.

La Commission présente ses sincères remerciements à l'ensemble du personnel de l'Administration communale pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget 2014.

Pour la Commission financière
Le rapporteur
Pascal Bühler